

BUDGET

Les priorités 2005

Le budget de la ville a été voté le 25 mars dernier par le conseil municipal. Il prévoit et autorise le montant des recettes et des dépenses qui vont être engagées sur l'exercice 2005. Panorama des principales actions à venir.

Chaque année, l'élaboration du budget communal répond à un défi : proposer une politique cohérente et ambitieuse, tout en tenant compte de ressources limitées, les besoins étant toujours supérieurs aux moyens...

En tenant compte de ces contraintes, la politique budgétaire municipale définit des priorités, programme sur le moyen terme des politiques et des actions afin de consacrer, chaque année, un effort particulier à tel ou tel domaine.

Bien entendu, certaines politiques municipales, qu'elles soient tournées vers des populations, des activités ou des choix politiques de principe disposent de budgets incompressibles.

Par ailleurs, certains secteurs sont désormais transférés à la communauté d'agglomération Val-et-Forêt et n'émargent plus au budget

communal. C'est le cas des politiques de défense de l'environnement ou d'aménagement intercommunal (quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne), de la sécurité (police intercommunale), des lignes de transport, de l'entretien d'une partie de la voirie, des politiques de l'emploi et de l'insertion.

Le contexte

Sur sa structure, le budget 2005 est caractérisé par plusieurs éléments essentiels :

- une faible progression des recettes, du fait de la stagnation des dotations d'Etat, du refus d'augmenter la fiscalité communale sans tenir compte de l'inflation et de la volonté d'un contrôle de la dette au niveau le plus bas ;

- une maîtrise des dépenses, notamment de fonctionnement, qui résulte de cette faible progression des recettes. L'objectif étant de maintenir Ermont parmi les communes du département les mieux gérées, tant en ce qui concerne la fiscalité (augmentation des impôts locaux de 2 % uniquement) que l'endettement.

Les choix de la municipalité

La commune met la priorité sur des projets d'avenir, la poursuite d'actions menées à l'attention de plusieurs publics et de politiques prioritaires.

Les secteurs concernés par cette dynamique sont multiples :

LA PETITE ENFANCE

Début 2006 sont prévus, l'ouverture d'une crèche collective qui viendra s'ajouter aux structures déjà présentes sur la ville, et la mise en place du nouveau Schéma d'Accueil Petite Enfance. Ce dernier proposera :

- la crèche collective, qui offrira aux familles ermontoises 40 places supplémentaires d'accueil régulier (à temps plein ou partiel, 4 ou 5 jours) ; elle se situera dans les locaux des Gibus ;
- les deux haltes-garderies regroupées en une structure consacrée à l'accueil régulier à temps partiel

(1, 2, 3 jours) et à de l'accueil ponctuel et/ou d'urgence. Cette structure se situera à la Maison de la Petite Enfance ;

- la crèche familiale continuera, elle, à accueillir majoritairement des enfants en accueil régulier à temps plein (4 ou 5 jours).

L'ouverture de la crèche collective nécessite d'importants investissements, qui s'étaleront sur deux ans, pour moderniser les locaux, mais aussi un important effort en terme de personnel pour l'encadrement.

UN ACCUEIL DU PUBLIC MODERNISÉ ET FACILITÉ

Plusieurs structures municipales s'étendent ou se transforment pour rationaliser le fonctionnement de leurs services ou pour un accueil plus convivial des usagers. Ainsi, le centre socio-culturel François Rude a réparti ses activités sur deux pôles : le centre et l'espace Rebuffat, l'accueil y étant désormais centralisé.

De même, la mairie principale bénéficiera d'une nouvelle annexe, plus spacieuse et mieux conçue pour le printemps 2006.

Le Service municipal Jeunesse disposera pour début 2006 d'un bâtiment qui lui sera entièrement dédié et qui sera situé rue Guérin Drouet. L'objectif de ce pôle est de regrouper les services et structures

destinés aux jeunes dans un même lieu, ce qui simplifiera l'offre et l'accès à ces services. Seront ainsi regroupés l'Espace Info-Jeunes, l'Espace Loisirs Jeunes, le Point Cyb, la Mission locale, le CIO...

Enfin, 2005 verra aussi le lancement d'une réflexion sur la mise en place et une volonté de généraliser les télé-procédures administratives, qui consistent à permettre aux administrés d'effectuer un grand nombre de démarches administratives de chez eux, via le site internet de la ville, le www.ville-ermont.fr. Ce projet a déjà été engagé, avec la possibilité d'inscriptions en ligne pour le conservatoire, de consulter les offres de recrutements pour la ville

ou de demander certains actes administratifs délivrés par le Service municipal Etat Civil/Elections (actes de naissance, de mariage...).



UN CADRE DE VIE EN CONSTANTE AMÉLIORATION

La municipalité d'Ermont souhaite continuer à intervenir fortement dans la réhabilitation de ses quartiers et dans l'entretien quotidien de son patrimoine et de ses espaces publics. Des études seront conduites cette

année dans le cadre du réaménagement du centre-ville.

Poursuite également de l'aide à l'habitat social, par le soutien financier de l'OPHLM.



DES CHOIX STRATÉGIQUES

Chaque année, la ville d'Ermont met une thématique en avant. Sujet d'actualité ou engagement en faveur d'un problème de société, ces actions visent à faire passer des messages et à agir d'une manière plus politique sur des sujets particulièrement sensibles. Après la solidarité entre les générations en 2003 (qui a valu à la Ville un prix Territoria dans la catégorie "services de proximité") et

"Femmes d'Ermont" en 2004, l'année 2005 est celle de l'Europe. "Ermont, ensemble avec l'Europe" permettra de mieux connaître l'Europe et de rassembler les populations, notamment avec les Fêtes de jumelages, organisées dans la commune fin septembre.

Autre projet d'envergure, qui s'étend jusqu'en 2007 : "Bouger plus, manger mieux". Mis en place par la

Direction de la Petite Enfance et Prévention Santé, ce projet vise à sensibiliser les Ermontois aux règles d'une vie équilibrée pour les enfants (alimentation, activité physique...), afin de combattre le phénomène de surpoids et d'obésité croissant constaté chez les plus jeunes (un enfant sur six est concerné à Ermont). Parmi les actions relevant de ce projet, une conférence organisée lors du Forum

Petite Enfance, le 18 mars dernier, sur le thème *Poids et santé : où en sont nos enfants ?*, des actions d'information dans les écoles mais aussi auprès des parents et la réalisation d'un agenda pour 2000 enfants des écoles élémentaires d'Ermont, qui sera distribué à la rentrée prochaine de septembre 2005.



ACTION SOCIALE

Par ailleurs, la municipalité poursuit son action dans le domaine de l'action sociale. La subvention communale d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) passe ainsi de 595 000 € (budget primitif 2004) à 700 000 € (budget primitif 2005), soit + 18 %. Cette augmentation va permettre de développer de nouvelles actions, comme la signature

d'une convention avec le Conseil général du Val d'Oise pour venir en aide aux personnes bénéficiaires du RMI, l'attribution d'aides vacances aux familles les plus modestes ou encore une augmentation du montant des bourses scolaires allouées aux lycéens et aux étudiants...

Pour cette année 2005, le budget s'équilibre à 41 663 500 € soit 29 720 943 € en fonctionnement et 11 942 557 € en investissement.

Les budgets annexes

Les budgets annexes ont pour objet de présenter les prévisions budgétaires des services ayant une organisation autonome. Le budget de la commune comporte deux budgets annexes qu'il faut ajouter au budget principal : celui des théâtres et celui de l'assainissement. Le budget annexe des théâtres s'équilibre à 1 020 435 €, soit 985 712 € en fonctionnement et 34 723 € en investissement ; le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 1 405 000 €, soit 405 000 € en fonctionnement et 1 000 000 € en investissement.

Des investissements pour améliorer votre vie quotidienne

Parmi les réalisations programmées pour 2005 :

- transformation d'une crèche familiale en crèche collective, avec mise en conformité des locaux d'accueil des Gibus : 451 600 € ;
- reconstruction du gymnase-dojo Saint-Exupéry : 2 266 860 € TTC ;
- construction du bâtiment jeunes Guérin-Drouet : 2 863 226 € TTC ;
- travaux à la piscine : 65 000 € TTC ;
- finition des abords du parc Beaulieu, travaux sur la voirie et les réseaux (hors assainissement) : 985 000 € ;
- construction du nouveau bâtiment administratif : 2 050 000 € TTC.

Outre les grands projets évoqués précédemment, d'autres investissements sont prévus comme :

- des travaux à la médiathèque André Malraux (sécurité, faux-plafond) et au conservatoire Jacques Juteau ;
- le montant des investissements à réaliser dans les écoles s'élève à 832 000 €. Une restructuration de l'école Jean Jaurès est à l'étude, avec la création de nouveaux bâtiments, dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare Ermont Eaubonne ;
- pour l'assainissement, le montant cumulé des travaux s'élève, sur 5 ans (2005 à 2009) à 7 308 000 €.

Le transfert de la construction du nouveau commissariat de police à la communauté d'agglomération Val-et-Forêt a été proposé au conseil municipal de mars.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 100 EUROS EN 2005

Services généraux des administrations : 24,34 €

Enseignement formation : 15,98 €

Culture : 7,14 €

Sports & Jeunesse : 19,67 €

Interventions sociales et santé, famille et logement : 9,87 €

Aménagement et services urbains, environnement, action économique : 7,65 €

Autres : 6,98 €

Autofinancement : 8,37 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT POUR 100 EUROS EN 2005

Services généraux : 40,06 €

Enseignement : 9,23 €

Sports & Jeunesse : 13,18 €

Interventions sociales, famille, culture : 9,39 €

Aménagement urbain et environnement : 28,14 €

Tableau comparatif des impôts locaux 2004 (en %)

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Eaubonne	13,41 %	18,33 %	33,95 %
Franconville	15,95 %	16,74 %	119,63 %
Sannois	16,61 %	19,90 %	62,07 %
Saint Gratien	12,10 %	16,20 %	43,43 %
Saint-Leu-la-Forêt	16,86 %	19,83 %	98,12 %
Taverny	14,86 %	16,88 %	43,31 %
Moyenne nationale	14,17 %	18,12 %	43,14 %
Ermont	13,79 %	16,30 %	78,83 %

Le taux de la taxe professionnelle est voté depuis 2001 par la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Pour 2005, ce taux a été fixé à 16,41 %.